

ces des pilastres aiant 3 pieds en face, multipliant trois fois 22 qui est leur aulteur font 66. Cette mesmdire esclairoit le tout, car ni ledict M. Antoine, ni Martellange ri'aperceuvut l'erreur. Tout deux procédant en bonne foy, et la dicte mémoire expliquant le tout suivant l'intention des contractans, par quoy il ni eut jamais aucune difficulté sur le contrat. Il est advenu que M. Antoine Flori est venu à mourir et que la besongne a este donnée à M. Charpignac, qui la acceptée, en mettant en son propre lieu et place, comme appert par un contrat de l'année 1607 onziesme novembre, tesmoins M. Dasquemie (30), De Lafont et J. Arnaud. Or, comme le dict Martellange fust de rechef envoie au Puy par son Provincial pour visiter la fabrique nommément que le mestre ouvrier estoit mort, pour donner instruction de l'œuvre à son Successeur, après avoir remédie a quelques faultes arrivées au posage des baies des coins et qui fust fait en celles qui restoient a poser, car, la dicté faulte demeure encore en une qu'il faut reposer, au coin de la grande chapelle, du costé de septentrion. M. Charpignac proposât audict Martellange comme sentendoit l'artiele du [contrat.de](#) mesurer la taille plaine des pillastres, lequel luy expliqua qu'il falloit prendre, selon les paroles du contrat, qui porte, qu'on mesurera le pied en ligne avec son retour, valoit pour deux pieds en face, quoy quil compris le pied qui se retreissoit au dedans des deux pieds qui pourtoit le retour d'un pied, et ledict Charpignac vouloit entendre de mesurer en ligne selon les contours du pilier, et alordinaire, la superficie d'un pied, partant fist difficulté de vouloir acquieser a cette façon de mesurer, laquelle ledict Martellange dict avoir déclarer telle par les paroles du contrat, et partant, qu'il s'en rappourtail à la mémoire qu'il en avoit donner escrite et signer de sa mairi a

(30) *Jean DASQOEMVE*, conseiller du roi, signe en celle qualité dans un bail du 14 août 1611 pour la construction des fourdies patibulaires de Rouzon près le Puy. Un Dasqemye, sieur d'Auzac, est premier conseiller du Puy en 1690, et un J.-B. Dasquémie, aussi sieur d'Auzac, est maire di Puy en 1135 (Communiqué par M. Aymard, archiviste de la Haute-Loire).